

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Désignation des délégués du SIGEIF.

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Représenté : 00
Absent excusé : 00
Votants : 19

Date de la convocation : 26 mars 2026.

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 mars 2026 dont le public a été informé par voie d'affichage le 26 mars 2026 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Odile CONROY – Kahina ANDRADE – Audrey BELLEC – Marjolaine DE LECLUSE – Juliette GREGOIRE – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – MM Olivier LUCAS – Xavier MAHE – Christian-Pierre BELIN – François DELMAIRE – Jérôme GAILLARD – Georges GÉRAULT – Fabien ROUX – Bruno SEHIER – Gérald TOWNSEND

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Sylvie PERRAUD

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 03 avril 2026 et publiée sur le site internet de la mairie le 07 avril 2026.

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée F.legalite.com

99_DE-078-217803436-20260402-CM_2026_024

Mairie • 2, Grande Rue • 78350 Les Loges-en-Josas

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7,
VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant installation du Conseil Municipal ;
VU les statuts du SIGEIF et notamment l'article 7.01,
CONSIDÉRANT que la collectivité est membre du Sigeif et lui a transféré tout ou partie des compétences prévues par ses statuts ;
CONSIDÉRANT qu'en application des statuts du Sigeif, chaque collectivité membre doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au sein du comité d'administration du Sigeif ;
VU la candidature de Olivier Lucas au mandat de délégué titulaire ;
VU la candidature de François Delmaire au mandat de délégué suppléant ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE

À l'unanimité des membres présents, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

- À 19 voix pour, 0 abstentions et 0 contre,

DESIGNE Olivier Lucas en qualité de délégué titulaire au sein du comité d'administration du Sigeif,

- À 19 voix pour, 0 abstentions et 0 contre,

DESIGNE François Delmaire en qualité de délégué suppléant au sein du comité d'administration du Sigeif,

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et qu'elle sera notifiée à toute personne concernée ;

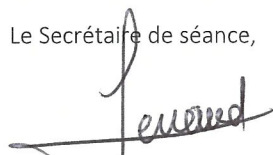
DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19
POUR : 19
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 07/04/2026

Le Secrétaire de séance,


Sylvie PERRAUD



Le Maire,


Caroline DOUCERAIN